

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 Juin 2018**

L'An deux mille dix-huit, le 13 Juin à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Éric MELLET.

PRESENTS : M. MELLET, M. BANCILHON, M. DENUX,
Mme MERONO, Mme SORIANO
M. KHADRI, M. SAILLY, M. TENA.

POUVOIRS: Mme ALLEAU à M. TENA
Mme ERARD à M. DENUX
M. RICHOU-PICYK à Mme SORIANO

Concernant le secrétariat de séance, M. le Maire propose Mme M. Claire SORIANO qui accepte et soumet au vote.

Adopté à l'unanimité

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme M. Claire SORIANO

1. Approbation Procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Avril 2018

Le Conseil Municipal **APPROUVE à l'unanimité** le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 Avril 2018.

Pour : 11

2. Aménagement Entrée Ville Sud RD 69-Demande subvention Etat, Région, Département

M. le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement de l'entrée Ville Sud par la Route Départementale n°69 dont le montant s'élève à 660 000 € HT.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter les services de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2019, M. le Président – Aude le Département et Mme la Présidente de la Région Occitanie Midi Pyrénées afin d'obtenir des aides financières pour la réalisation de cet aménagement.

Le Conseil Municipal **DECIDE** de solliciter les différents services ci-dessus précités et **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à cette affaire.

Pour : 11

3. Convention de servitude canalisation Gaz-GRDF/Ville – Terrains privés communaux.

Concernant les travaux d'extension du réseau GRDF afin de permettre le raccordement de la future ZAC de Montredon des Corbières-Pôle Santé, ce projet engendre l'implantation d'une canalisation souterraine sur des parcelles privées communales. La commune doit signer une convention de servitude à intervenir avec GRDF afin de leur accorder un droit d'occupation pour la pose d'une canalisation Gaz sur les parcelles concernées et précise que les frais liés à cette opération seront supportés en totalité par GRDF.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre et notamment l'acte de servitude.

Pour 11

4. Annulation délibération 17/2018 du 21/03/218 – Prescriptions générales PLU

M. le Maire rappelle la délibération du Conseil Municipal ci-dessus référencée prescrivant la révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune et précise que celle-ci doit préciser les objectifs propres à cette révision. Le service Etat (contrôle légalité) nous informe que ces objectifs ne sont pas mentionnés sur ladite délibération et de ce fait, il est nécessaire d'annuler cette dernière.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour 11

5. Bilan de l'application du Plan Local d'Urbanisme de la commune

M. le Maire rappelle l'étude du bilan du PLU réalisée conformément à l'article L153-27 du code de l'urbanisme et établi par le Cabinet Gaxieu. Au regard de ce bilan réalisé sur le PLU en vigueur et de la nécessité de prendre en compte les dernières évolutions réglementaires, M. le Maire propose au Conseil Municipal de se prononcer en faveur de la révision générale du PLU.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 10 Abstention : 1

6. Reprise des concessions définitivement constatées en état d'abandon – Carré 1 et 2 Approbation

Une procédure de reprise de concessions en état d'abandon a été engagée depuis plus de 3 ans dans le carré 1 et 2 du cimetière communal.

Au cours de cette procédure, deux procès-verbaux ont été établis mentionnant plusieurs concessions constatées à l'état d'abandon (1er PV le 8/10/2014 – 2^{ème} PV le 23/04/2018).

Afin de finaliser ce dossier, il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce sur la reprise desdites concessions figurant sur la liste définitive.

Un arrêté municipal doit être acté pour la reprise de ces concessions et précise que les terrains repris, une fois libérés de tout corps, feront l'objet d'un réaménagement et pourront être réattribués par la commune pour de nouvelles sépultures.

Le Conseil Municipal **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Pour : 11

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 50

**La Secrétaire de Séance,
M. Claire SORIANO**



**Le Maire,
Éric MELLET**

